

Communauté de
Communes

« Loire Semène »

AR Prefecture
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux,
le 08 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 02 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 27

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-
LYOTIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER,
M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO,
Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,
Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le 6^{ème} Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au
Conseil Communautaire de bien vouloir désigner un membre suppléant au sein du
Syndicat des Eaux de la Semène en remplacement de Monsieur Louis COSENTINO :

n° 20221108_D_147

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Syndicat des
Eaux de la Semène :
Désignation d'un
membre suppléant**

- Monsieur Jean-Paul MASSARDIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la désignation de Monsieur Jean-Paul MASSARDIER comme membre suppléant au sein du Syndicat des Eaux de la Semène,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :